



ÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DES
ANTENNES DE TÉLÉPHONIE MOBILE VOUS INFORME...

rédigé par le Collectif.



COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE
ANTENNES DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Dans ce quatrième numéro du bulletin d'information, nous vous proposons de découvrir en quelques lignes le nouveau rapport BioInitiative (publication décembre 2012) qui remet en perspective les risques potentiels des radiofréquences émises par les téléphones portables et les stations de base.

QUE DIT LE RAPPORT BIOINITIATIVE ?

Explications sur ce qu'est BioInitiative et ce que dit le rapport publié en 2012.



• Qu'est-ce que BioInitiative ?

BioInitiative est une congrégation de scientifiques internationaux sans lien financier ou public, dont la première publication en 2007 établit la dangerosité des champs électromagnétiques et des technologies sans fil (téléphones portables, combinés DECT, réseaux Wifi, Wimax, Bluetooth etc.). Les associations environnementales l'utilisent comme base scientifique, notamment, pour justifier l'appel au principe de précaution et demander le démontage d'antennes-relais ou la diminution de leur puissance d'émission. Pourtant, ce rapport est critiqué par de nombreuses instances scientifiques.

• Historique:

Le rapport BioInitiative 2007 a été validé et soutenu par une haute autorité européenne: l'Agence Européenne de l'Environnement (EEA) ainsi que par le Parlement Européen (Résolution votée le 04 septembre 2008) qui considère entre autres l'hypersensibilité aux rayonnements électromagnétiques, et recommande une révision à la baisse des normes d'exposition, qualifiées d'obsolètes.

En mai 2011, l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe publie un rapport qui approuve la position de l'EEA sur le rapport BioInitiative et réclame la téléphonie mobile à 0,2V/m.

• Rapport BioInitiative 2012

Ce nouveau rapport montre que les preuves des risques pour la santé que font encourir les ondes électromagnétiques et technologiques sans fil se sont accrues depuis

2007. Il passe en revue mille huit cents études qui renforcent la certitude de la nocivité des ondes et de l'urgence de mise en œuvre de nouvelles normes pour protéger la population. L'épidémiologie confirme que les ondes devraient être classées comme cancérogènes pour les humains.

Quelques exemples:

- risque accru de développer un gliome (tumeur cérébrale maligne). La tendance est à l'augmentation constante,
- les ordinateurs avec connexion internet en Wifi provoquent une altération de l'ADN et des spermatozoïdes (le téléphone dans la poche ou à la ceinture nuit à la qualité spermatique),
- les appareils sans fil tels que téléphone et ordinateur portable utilisés par les femmes enceintes peuvent altérer le développement cérébral du fœtus,
- les ondes augmentent le dévelop-

pement de l'autisme.

D'après le Dr David O. Carpenter, coéditeur du rapport 2012 : "Les preuves indiquant des risques pour la santé de milliards de personnes dans le monde sont aujourd'hui beaucoup plus nombreuses. Le statu quo est inacceptable à la lumière des preuves attestant des dommages."

L'objectif de ces recherches est d'établir un seuil de précaution sanitaire, c'est-à-dire un seuil limite en dessous duquel il n'a pas été démontré de preuve flagrante de toxicité sanitaire.

Ce seuil est de 0,614 V/m. En France, le décret du 03 mai 2002 fixe les valeurs d'exposition de 41 à 61 V/m selon les fréquences!

Le rapport BioInitiative 2012 est disponible sur:
www.bioinitiative.org.

ACTUALITÉS...

... législatives

Le dernier bulletin d'information vous annonçait qu'une proposition de loi pour encadrer les ondes électromagnétiques serait soumise à l'Assemblée Nationale fin janvier.

Cette proposition de loi a d'abord été amputée de ses dispositions les plus ambitieuses lors des travaux préparatoires en commission et

finalement totalement écartée lors de son examen en séance plénière. De fait, une motion de renvoi en commission des affaires économiques a été adoptée en suivant à l'Assemblée Nationale, une procédure qui équivaut à un abandon pur et simple. L'avenir nous dira si ce texte, déjà détricoté en commission, sera à nouveau présenté.

Toutefois, le 6 février dernier, une nouvelle proposition de loi, por-

tée par d'autres députés et visant à réglementer l'implantation des antennes-relais a aussi été déposée. La question se pose alors de savoir quel sera le destin de cette nouvelle proposition et si elle aura plus de chances d'aboutir que la précédente...

... sur la commune

• **Implantation des antennes Orange sur le pylône RTE de Bel Air:** le dossier d'information remis

en octobre annonçait une installation de ces antennes dans le courant du mois de mars. Le projet est aujourd'hui reporté par Orange et un nouveau dossier d'information sera prochainement (date non encore connue) redéposé en mairie.

• **Antenne Bouygues à Perliguey:** La date de l'audience publique pour le jugement au tribunal administratif est toujours en attente.